

**Amqui, le 17
octobre 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 17 octobre 2016 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1
M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2
Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Est absent :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire (absence motivée)

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier
M. Frédéric Desjardins, greffier et directeur de l'urbanisme
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs

N° 2016-xxx **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par M. Égide Charest, appuyée par M. Richard Leclerc à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx **ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Objet de la séance

L'objet de cette séance de consultation publique est d'expliquer le contenu du *projet de Règlement n° 803-16 modifiant le Règlement de construction n° 615-05*.

N° 2016-xxx **Ouverture de la séance de consultation publique**

L'adoption de l'ouverture de la séance de consultation publique est proposée par _____, appuyée par _____, à ___ h ___.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Appel d'offres public de services professionnels en ingénierie– Réfection du garage municipal et du service incendie – Adjudication du contrat

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accepter la soumission de la firme Tétra Tech. pour les services professionnels en ingénierie liés à la réfection du garage municipal Cette soumission est pour une somme de 91 807,54 \$, taxes incluses. Elle a obtenu le meilleur pointage final attribué par le comité de sélection aux cinq soumissions analysés dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet;

Autres soumissionnaires :

SMI
LGT
Gémel
Stantec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Appel d'offres public de services professionnels en architecture – Réfection du garage municipal et du service incendie – Adjudication du contrat

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accepter la soumission de la firme Atelier 5 pour les services professionnels en architecture liés à la réfection du garage municipal Cette soumission est pour une somme de 56 880,43\$ \$, taxes incluses. Elle a obtenu le meilleur pointage final attribué par le comité de sélection aux trois soumissions analysés dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet;

Autres soumissionnaires :

Gagnon, Lettelier, Cyr, Richard, Mathieu et Associés
Goulet et Lebel architectes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels – Désignation du responsable

Considérant que la Ville d'Amqui est assujettie aux obligations de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)*;

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de ladite Loi, la Ville d'Amqui doit veiller à la nomination et à la présence continue d'un

responsable de l'accès aux documents au sein de l'organisme;

Considérant que M. Frédéric Desjardins, occupe maintenant le poste de greffier et directeur de l'urbanisme à la Ville d'Amqui;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

de désigner M. Frédéric Desjardins, greffier et directeur de l'urbanisme, comme responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia – Plans et devis pour la réfection du rang Saint-Guillaume (dossier # RIRL-2016-2069)

Considérant que la Ville d'Amqui désire faire réaliser des travaux de reconstruction pour 685 mètres du rang Saint-Guillaume;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports;

Considérant que le ministère a répondu et que le projet a été jugé conforme aux modalités d'application et qu'il est admissible à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 75% des coûts de réalisation du projet;

Considérant que le Service de génie de la MRC de La Matapédia possède l'expertise pour réaliser les plans et devis requis dans ce projet et qu'elle a déposé une offre de service de 24 500 \$

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

de mandater le Service de génie de la MRC de La Matapédia afin qu'il réalise les plans et devis relatifs à la réfection du Rang Saint-Guillaume.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Appel d'offres sur invitation – Acquisition d'abrasifs année 2016-2017 – Adjudication du contrat

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accepter la soumission des Entreprises Michaud & fils (1982) inc. pour l'acquisition d'abrasif pour l'année 2016-2017. Cette soumission est pour une somme de 29 088,68 \$, taxes incluses. Elle est la seule soumission conforme reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet;

que la soumission produite par les Entreprises Michaud & fils (1982) inc. fait foi de contrat entre les parties dans le cadre du présent appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Règlement n° 804-16 concernant les limites de vitesse près des zones scolaires sur la rue Desbiens et la rue Roy - Adoption

Considérant que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

Considérant qu'un avis de motion de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 6 septembre 2016, portant le numéro de résolution 2016-404;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

et résolu unanimement que le Règlement numéro 804-16 est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Place Lévesque – Programme FEPTEU – Proposition du MAMOT

Considérant que la Service de génie de la MRC de La Matapédia a déposé deux demandes pour des projets dans le cadre du programme FEPTEU;

Considérant que le MAMOT estime que le projet visant la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égoût pour la place Lévesque pourrait être recommandé au programme FEPTEU;

Considérant que le MAMOT propose une aide financière de 273 900 \$;

Considérant que le coût total des travaux est estimé à 603 570 \$;

Considérant qu'une réponse doit être transmise au MAMOT au plus tard le 20 octobre;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Noël Fournier, directeur général et trésorier, de confirmer par écrit au MAMOT l'acceptation par le conseil municipal de l'aide financière de 273 900 \$ pour la mise en place d'aqueduc et d'égout afin de desservir les résidences de la Place Lévesque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Aire de jeux pour ainés – Décompte progressif des coûts n°1 - Autorisation de paiement

Il est proposé par M. _____
appuyé par M. _____

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 1 dans le cadre de la construction de l'aire de jeux pour ainés pour la somme de 79 473,00 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia – Promotion du temps des Fêtes « La Matapédia, mon centre d'achats »

Il est proposé par _____
appuyé par _____

de faire un don de 3 000 \$ à la Chambre de commerce de La Matapédia dans le cadre de la campagne de promotion du temps des Fêtes « La Matapédia, mon centre d'achats ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Rayon de partage en santé mentale – Acquisition d'un véhicule 7 passagers - Demande de don

Il est proposé par _____
appuyé par _____

de faire un don de 500 \$ à l'organisme Rayon de partage en santé mental afin de participer financièrement à l'acquisition d'un véhicule 7 passagers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Club de natation Nataqui – Acquisition d'un équipement professionnel de captation, d'analyse et de projection vidéo - Demande de don

Il est proposé par _____
appuyé par _____

Mis en forme : Police :12 pt, Gras, Non Surlignage

Mis en forme : Non Surlignage

de faire un don de 1500 \$ au club de natation Nataqui afin de financer l'acquisition d'un équipement professionnel de captation, d'analyse et de projection vidéo.

Mis en forme : Police :12 pt, Non Surlignage

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Gala Méritas sportif de l'URLS du Bas-Saint-Laurent le 5 novembre 2016 à Rivière-du-loup

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser Jonathan Lévesque, directeur des loisirs et _____, titre, à assister au Gala Méritas sportif du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra le 5 novembre 2016, à Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Journée de réflexion sur la sécurité ferroviaire le 4 novembre 2016 à Edmundston

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Gaétan Ruest, maire, à assister au à la journée de réflexion qui se tiendra le 4 novembre 2016, à Edmundston.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Acceptation d'une servitude de vue et d'égouttement de toiture – Lot 3 165 341 du Cadastre du Québec, situé au 23, rue Bellevue

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accorder une servitude de droit de vue et d'égouttement de toiture sur le lot 4 427 446 du Cadastre du Québec, propriété de la Ville d'Amqui, en faveur des propriétaires de l'immeuble situé au 23, rue Bellevue (lot 3 165 341 du Cadastre du Québec);

d'autoriser M. Gaétan Ruest, ing., maire, et M. Frédéric Desjardins, greffier et directeur de l'urbanisme, à signer les documents relatifs à la présente servitude pour et au nom de la Ville d'Amqui, les frais étant à la charge des propriétaires de l'immeuble en question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES POUR LES ÉLUS

Une période est réservée aux élus voulant faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2016-xxx

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à _____ sur une proposition de _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gaëtan Ruest, ing.
Maire

Frédéric Desjardins,urb.
Greffier